



# Préambule règlements mini-basket

## Saison 2026-2027

L'école de MiniBasket a pour but de faire découvrir la pratique du basket aux plus jeunes et de fédérer autour des enfants l'ensemble des membres de la « famille basket » : parents, dirigeants, entraîneurs et arbitres.

L'école de MiniBasket est un espace d'accueil mis en place dans les clubs, qui dispose d'une organisation administrative, sportive et pédagogique.

Elle met à disposition des enfants pratiquants des équipements aménagés et adaptés, et propose des activités en adéquation avec le niveau de pratique de chacun.

Les équipes de l'école de MiniBasket participent aux activités (rencontres, plateaux, rassemblements Baby, Fête Nationale MiniBasket) organisées par le Comité Départemental.

Le présent Règlement est destiné à présenter aux structures affiliées de la Fédération Française de Basket-Ball les règles départementales de la pratique du MiniBasket. Il a été élaboré après plusieurs années de concertation et d'échanges avec les acteurs du MiniBasket sur le territoire national et tient compte des obligations et de certaines préconisations du Règlement National Mini Basket.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des clubs du Comité via notamment sa Commission Jeunesse. Il a pour objectif d'unifier la pratique du MiniBasket sur le territoire départemental puis national.

Pour tous rassemblements, toutes rencontres (plateaux ou match simple), un temps d'échange avant la rencontre doit être organisé entre les encadrants et les arbitres club (bienveillant). Cela pour se mettre d'accord sur la gestion de la rencontre, les règles à appliquer, l'ajustement des oppositions sur les périodes, en fonction du niveau des joueurs et joueuses. Les U9 et U11 doivent être impliqués dans la tenue de la table de marque (JAP : je Joue, j'Arbitre, je Participe).

Pour toutes les rencontres, un délégué fair-play par club et par équipe devra être désigné. Il aura la charge de faire respecter le calme et le fair-play des accompagnateurs de son club.

Le MiniBasket peut être pratiqué par tout licencié âgé entre 5 et 10 ans. Pour cela, il doit disposer des titres de participation suivants :

Socle de licence + l'extension Compétition.

La simple licence contact ne permet pas de participer aux rencontres sur l'ensemble de la saison.

**L'enfant au cœur de nos préoccupations...**

**Le jeu et pas l'enjeu...**

**Au MiniBasket j'apprends à tout faire...**

**"je Joue, j'Arbitre, je Participe"**